
Service des étrangers

Toute personne étrangère qui arrive en Allemagne depuis l'étranger pour y vivre et y travailler a besoin d'un titre de séjour. Le service des étrangers (Ausländerbehörde) est la première adresse pour les étrangers qui arrivent en Allemagne.

Le service des étrangers vous conseille sur toutes les questions relatives à votre séjour en Allemagne.

Vous souhaitez rester plus longtemps en Allemagne ? Dans ce cas, il y a de nombreuses questions à clarifier concernant votre séjour en Allemagne.

Toute personne qui vient en Allemagne peut se faire conseiller auprès du service des étrangers. Il y a de nombreuses questions juridiques concernant le séjour en Allemagne. Les décisions sont prises en fonction du droit de séjour.

Les collaborateurs et collaboratrices du service des étrangers vous conseilleront sur ces sujets :

- Autorisation de séjour
- Duldung (autorisation de séjour) (Duldung)
- Permis de séjour
- Titre de séjour à durée indéterminée - (Niederlassungserlaubnis)
- Permis de travail
- Questions relatives au changement de lieu de résidence (Wohnsitzauflage)
- Séjour pour les proches et la famille des citoyens de l'UE
- Titres de voyage pour réfugiés et apatrides

Ausländerbehörde Landkreis Heidekreis

 [Vogteistraße 19, 29683 Bad Fallingbostel](#)

 [+49 \(0\) 5162970333](tel:+4905162970333)

 @ZPK-Auslaenderbehoerde@heidekreis.de

 Du lundi au jeudi de 08.00 - 12.00 heures

Présentation uniquement sur rendez-vous !